



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 15 février 2016 à compter de 18 h 30 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et madame et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Sont absents : Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le 12 février 2016, afin de prendre en considération les sujets suivants :

Ordre du jour

- 1 Soumissions reçues pour l'aménagement du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)
- 2 Ordonner les travaux d'aménagement du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé, pour approbation
- 3 Proposition de bonification d'un module du jeu d'eau soumise par Équipements Récréatifs Jambette inc., pour approbation (doc)
- 4 Période de questions
- 5 Clôture de la séance

Résolution numéro 16-02-054

- 1 Adjudication du contrat pour l'aménagement du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions le 11 février 2016 à 13 h, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 3 soumissions pour les travaux d'aménagement du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé, soit :

Nom du soumissionnaire	Montants soumissionnés (taxes incluses)
Équipements Récréatifs Jambette inc.	82 222,07 \$
Les Industries Simexco inc.	88 968,23 \$
Tessier Récréo-Parc	93 636,65 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire, Équipements Récréatifs Jambette inc., est conforme selon M. Pierre Girard, ingénieur, de la firme d'ingénieurs Girard-Hébert, et qu'il recommande au Conseil municipal de lui accorder le contrat;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Josée Desrochers, et **résolu** d'accorder le contrat d'aménagement d'un jeu d'eau au Parc Noël-Dubé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Récréatifs Jambette inc., au montant de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-deux dollars et sept cents (82 222,07 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Aménagement d'un jeu d'eau* préparé par la Municipalité en collaboration avec M. Pierre Girard, ingénieur, de la firme Girard-Hébert.

Il est également **résolu** que le document d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du jeu d'eau ainsi que la soumission de Équipements Récréatifs Jambette inc., constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Équipements Récréatifs Jambette inc., lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

Il est également **résolu** de transmettre la présente résolution à Équipements Récréatifs Jambette inc.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Monsieur Claude Gingras, conseiller, vote contre cette proposition.

Résolution numéro 16-02-055

2 Ordonner les travaux d'aménagement du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une Municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré, à même une partie de son fonds de roulement non autrement affectée, ou à même ces deux sources de financement;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'approprie un montant de 40 000 \$ octroyé par la MRC de Rouville, dans le cadre du Pacte rural;

Considérant qu'il y a lieu d'emprunter au Fonds de roulement, un montant couvrant l'excédent du montant accordé par la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'ordonner les travaux d'aménagement du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé au prix de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-deux dollars et sept cents (82 222,07 \$) taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-02-056

3 Bonification d'une structure du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé

Considérant que tous les soumissionnaires du jeu d'eau ont basé leur prix sur les mêmes modèles de structure dont une structure fixe comme le *Champignon Bambino* de Équipements Récréatifs Jambette inc.;

Considérant qu'il est possible de bonifier cette structure fixe en ajoutant un joint rotatif pivotant, ce qui la rendrait plus attrayante pour les enfants;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de bonifier le jeu d'eau en ajoutant le mécanisme pivotant au *Champignon Bambino* au coût de 1 437,19 \$ taxes applicables incluses et d'en informer Équipements Récréatifs Jambette inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-02-057

5 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière